

SUPERIOR ESSEX INC.
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET CONTEXTE

Superior Essex est leader mondial de la conception, de la fabrication et de la fourniture de produits de tréfilage et de câbles. Nous sommes également le premier producteur mondial de fils de bobinage, aussi appelés fils d'enroulement, qui sont des conducteurs de cuivre ou d'aluminium isolés utilisés par les grands fabricants et distributeurs d'équipements d'origine. En Amérique du Nord, nous sommes le leader sectoriel des fils de communication de cuivre et des câbles pour réseaux extérieurs. Nous fabriquons et fournissons aussi des câbles à fibre optique et des câbles de cuivre pour bâtiments.

Superior Essex exploite plus de 25 unités de production aux États-Unis, Canada, Mexique, France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni, Portugal et Chine. Notre entreprise emploie plus de 4 500 personnes dans le monde pour fournir les produits de qualité essentiels au fonctionnement de nombreux articles ménagers de tous les jours comme à la conduite quotidienne des affaires.

Superior Essex s'engage à protéger l'environnement, la santé et la sécurité de ses employés, clients et voisins dans le monde entier. Notre engagement vis-à-vis de l'environnement, de la santé et de la sécurité est exprimé dans cette Politique environnementale, qui contient aussi des directives de mise en œuvre.

CHAMP D'APPLICATION

Dans ce texte, « Superior Essex » ou « l'Entreprise » désigne Superior Essex Inc. et toutes ses sociétés exploitantes dans le monde. Tous les employés de tous les sites et départements de l'Entreprise doivent être informés des aspects environnementaux de leurs tâches et sont responsables du respect de cette politique, qui peut avoir des conséquences sur leur site, leurs activités et leur fonction.

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

La politique de Superior Essex consiste à mener son activité en intégrant ses responsabilités vis-à-vis de l'environnement. Superior Essex a respecté, et continuera à respecter toutes les lois et tous règlements fédéraux, nationaux et locaux relatifs à l'environnement, et à préserver et protéger l'environnement naturel, qu'il s'agisse de l'air, de l'eau, de la terre ou d'autres ressources naturelles.

OBJECTIFS

En application de cette politique, l'Entreprise :

- conduira ses activités en pleine conformité avec les lois et règlements fédéraux, nationaux et locaux applicables, et en cherchant à minimiser le risque de préjudice ou de nuisance pour la santé humaine ou l'environnement ;
- maintiendra sa connaissance constante des lois, règlements, politiques et technologies de contrôle environnemental ;
- coopérera avec les autorités gouvernementales dans l'exercice de leurs responsabilités de contrôle de la pollution et soutiendra l'élaboration de normes, lois et règlements environnementaux raisonnables, équitables et réalistes ;
- s'efforcera de prévenir la pollution à la source par des programmes d'amélioration continue ;
- étudiera les possibles conséquences environnementales de ses opérations et envisagera les changements à leur apporter ;

SUPERIOR ESSEX INC.
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

- diffusera cette Politique environnementale à toutes les unités opérationnelles et veillera au maintien de systèmes visant à établir au niveau de la direction la responsabilité et le contrôle nécessaires à sa mise en œuvre ;
- poursuivra la mise en œuvre des pratiques et procédures nécessaires à l'application de cette Politique environnementale, dans son esprit comme dans son contenu ;
- étudiera chaque année l'efficacité des activités de protection environnementale dans les installations et les opérations de l'Entreprise ;
- communiquera à la direction le statut des programmes de protection et d'amélioration environnementale, et signalera toute intrusion matérielle dans l'environnement se produisant ou menaçant de le faire en raison des opérations de l'Entreprise, conformément aux politiques et procédures de celle-ci ;
- s'efforcera, si possible, de recycler et de réutiliser les matériaux et de réaliser des économies d'énergie et des autres ressources.

CODES DE CONDUITE

Les codes de conduite suivants seront appliqués dans le but de faire respecter notre engagement vis-à-vis de l'environnement :

- **Programmes et procédures.** Chaque unité opérationnelle et chaque installation élaboreront et mettront en œuvre des objectifs, programmes et procédures visant à :
 1. conduire les opérations en toute sécurité et en faisant preuve de responsabilité vis-à-vis de l'environnement ;
 2. assurer le respect de toutes les lois Environnement, santé et sécurité (ESS), de toutes les politiques de l'Entreprise et de toutes les obligations pertinentes et applicables ; et
 3. lier les performances de la fonction et de l'installation aux objectifs en matière d'Environnement, santé et sécurité de l'entreprise et de la division.

Un responsable de la conformité environnementale devra être désigné dans chaque unité opérationnelle et chaque installation ; sa responsabilité sera de s'assurer de la mise en œuvre effective de ces programmes et procédures.

- **Gestion intégrée.** Chaque unité opérationnelle et chaque installation intégreront les programmes et procédures ESS dans leurs activités, le cas échéant.
- **Amélioration continue.** Chaque unité opérationnelle et chaque installation s'assureront que les opérations de l'Entreprise sont évaluées périodiquement et continuellement améliorées, pour mieux préserver l'environnement, la santé et la sécurité des employés. Les évaluations tiendront compte des évolutions techniques, des pratiques d'excellence reconnues en matière d'ESS, des connaissances scientifiques actuelles et des attentes des clients, des communautés locales et des autres acteurs.
- **Sensibilisation des employés.** Chaque unité opérationnelle et chaque installation sensibiliseront, formeront et motiveront ses employés à la prise en compte de la sécurité et de leur responsabilité à l'égard de l'environnement dans la conduite de leurs activités. Les employés seront formés pour être en mesure d'assumer leurs responsabilités, et de respecter les obligations applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité.

SUPERIOR ESSEX INC.
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

- **Acquisitions et désinvestissements.** Chaque unité opérationnelle et chaque installation identifieront les conséquences en matière d'ESS et évalueront les possibles risques et responsabilités résultant de toutes les acquisitions, désinvestissements et coentreprises.
- **Produits et services.** Chaque unité opérationnelle et chaque installation identifieront, évalueront et minimiseront les conséquences directes et indirectes en matière d'ESS de l'unité et de l'installation pour chaque ligne de produits et chaque service important.
- **Service à la clientèle externe.** Chaque unité opérationnelle et chaque installation s'assureront que les dangers connus ou effets préjudiciables de leurs produits pour l'environnement, la santé et la sécurité sont convenablement communiqués aux clients, distributeurs et à tous les individus potentiellement touchés.
- **Activités et opérations de l'entreprise.** Chaque unité opérationnelle et chaque installation identifieront, évalueront et minimiseront les effets de l'unité et de l'installation sur l'environnement, la santé et la sécurité.
- **Politique de précaution.** Chaque unité opérationnelle et chaque installation s'efforceront de minimiser les effets sur l'environnement, la santé et la sécurité de leurs activités. Les modifications apportées aux activités de l'unité et de l'installation devront respecter les obligations en matière d'ESS.
- **Prévention des crises, préparation et réponse rapide.** Chaque unité élaborera, mettra en œuvre et assurera le maintien de plans de prévention des crises, de préparation et de réponse rapide, visant à remédier aux incidents affectant l'environnement, la santé et la sécurité.
- **Actions communes et citoyenneté.** Chaque unité opérationnelle et chaque installation sont encouragées à participer le cas échéant, aux initiatives publiques, privées et éducatives améliorant la connaissance et la protection de l'environnement, de la santé et de la sécurité communautaires.
- **Communication avec les partenaires.** Conformément aux politiques et procédures de l'Entreprise en matière de communications externes, chaque unité opérationnelle et chaque installation encourageront la franchise et le dialogue au sein de l'Entreprise et avec les acteurs extérieurs, en anticipant et en répondant à leurs préoccupations vis-à-vis des possibles dangers et effets de nos produits et opérations sur l'environnement, la santé et la sécurité.
- **Contrôle et signalement.** Chaque unité opérationnelle et chaque installation mesureront leurs performances en matière d'ESS par des audits et des autoévaluations, et étayeront ces résultats.